

**Extrait du registre des délibérations du
conseil municipal de la commune de
LA BATHIE**

Séance du 15 septembre 2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la SAVOIE

Date de la convocation : 08 septembre 2023 Date d'affichage : 08 septembre 2023
Nombre de membres afférents au Conseil : 19 Nombre de membres en exercice : 16 Nombre de membres présents : 10 Nombre de votants : 14
OBJET : Création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet

L'an deux mil vingt-trois le vendredi 15 septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Monique ROSSET-LANCHET, maire.

Présents : Mmes Joëlle BANDIERA, Stéphanie BOHN, Justine FECHOZ, Monique ROSSET-LANCHET, Gilda STRAPPAZZON.
MM. Jean-Pierre ANDRÉ, Frédéric BUENO, Anthony GIRARD, Olivier JÉZÉQUEL, Damien SANTON.

Absents : Mmes Armelle MOLINAS (procuration à M. Olivier JÉZÉQUEL), Corinne PAYOT, Élodie PIDDAT.
MM. Pascal BOUVIER (procuration à M. Jean-Pierre ANDRÉ), Frédéric MOLINAS (procuration à Mme Monique ROSSET-LANCHET), Pascal PESCHOT (procuration à M. Damien SANTON)

Madame Justine FECHOZ a été élue secrétaire de séance.

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Considérant que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs ;

Afin d'assurer le remplacement du responsable des services techniques à la suite de sa demande de mutation vers une autre collectivité, il convient de créer un poste permanent à temps complet en vue d'exercer les missions de chef d'équipe des services techniques.

L'agent occupera les fonctions suivantes :

- Coordination et encadrement de 5 agents techniques polyvalents, planification des interventions et des travaux des agents (plannings...)
- Suivi de l'entretien et de la maintenance du patrimoine communal : bâtiments, espaces verts, voirie, routes de montagne, éclairage public, cimetière, stade, en lien avec le directeur du service technique
- Gestion des véhicules : entretien courant, révisions, contrôles techniques...
- Gestion du CTM : entretien, rangement et propreté du CTM et du matériel en général
- Participation à l'établissement du budget du service et du suivi de son exécution
- Responsable de la viabilité hivernale, coordination de l'équipe, veille météo et conduite d'engin

- Gestion et suivi des contrats courants et des travaux délégués aux entreprises d'entretien et de maintenance
- Autres missions : Affichage institutionnel, pavoisement des édifices, préparation technique et mise en œuvre logistique des manifestations, festivités et cérémonies

Le candidat doit justifier d'une expérience sur un poste similaire, de connaissances des réglementations diverses du bâtiment (sécurité, accessibilité...) et de connaissances techniques en électricité, espaces verts, maçonnerie, ainsi qu'être titulaire du permis PL.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le candidat retenu sera rémunéré en référence à la grille indiciaire de la filière technique de catégorie C, et du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, suivants les décrets n°88-547 et n°88-548 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux.

Madame le Maire propose de créer ce poste à compter du **1^{er} octobre 2023**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2023 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012 ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toute pièce relative à la présente délibération.

Les résultats du vote sont les suivants :

Votes exprimés : 14

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217300326-20230915-D12-15-09-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/09/2023

Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le Maire
Monique ROSSET-LANCHET